

J'aimerais dire que je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre si j'ai bien compris ses propos; c'est-à-dire que nous, de notre parti, croyons que le moins qui devrait être fait en ce moment est ce qui a été énoncé dans la motion à l'étude ce soir. Cette motion demande que toutes les pensions soient indexées sur l'indice du coût de la vie. Je dis, en effet, que c'est le minimum absolu que nous pouvons demander. Chaque fois que l'indice du coût de la vie augmente, l'indexation de 2 p. 100 n'égale pas la hausse du coût de la vie et nous rognons la pension des vieillards que les Canadiens leur avaient promis. Nous les privons de quelque chose auquel ils ont droit. Il n'y a pas lieu d'être satisfait de pareils résultats. Cela va nettement à l'encontre des promesses formelles faites par le Parlement, le parti et le gouvernement qui ont conçu le régime et ce n'est pas digne des Canadiens.

J'accepte la motion, j'accepte aussi l'amendement présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il fait état de ce que le gouvernement n'a pas porté à des niveaux suffisants le montant de base de toutes les pensions, allocations et prestations personnelles. Comme mon collègue, je m'étonne que l'opposition officielle, dans sa motion, n'ait accordé aucune attention à ce problème précis. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'estime qu'une augmentation qui porterait à \$150 les prestations d'une personne seule et à \$300 celles d'un ménage ne serait que juste. A mon avis, le pays peut se permettre cela. D'après le ministre, une telle augmentation représente un chiffre colossal et un surcroît d'impôts à une époque de déficit. Je me permets de rappeler au ministre et aux députés que parmi les personnes qui bénéficient, à l'heure actuelle, du montant intégral du supplément, il y en a 500,000 pour lesquelles cela ne donne que \$150 au lieu de \$135 par personne.

• (2110)

Je répète également, car cela vaut la peine d'être répété, que du fait du montant trop faible de ce supplément, ces 500,000 personnes vivent dans un état de complet dénuement. Pour 500,000 autres personnes, cela donne \$150 au lieu de \$125 et seulement 700,000 personnes voient passer leur revenu du \$80 à \$150. Il me semble que faire cela ne serait pas simplement un acte de justice, une manière de remplir nos engagements contractuels et moraux envers les personnes âgées, cela contribuerait aussi à stimuler l'économie. Ce serait donner un coup de fouet à l'économie au moment où nous avons besoin d'expansion, et comment l'expansion pourrait-elle mieux se justifier et trouver un meilleur emploi qu'en atténuant la misère des vieillards canadiens?

C'est en 1970, je crois, que le gouvernement a bloqué les pensions de quelque 500,000 personnes âgées qui ne touchaient pas le supplément de revenu garanti de \$80 par mois. A ce niveau, l'augmentation était de 42 cents par mois. Rien de ce que le gouvernement a fait n'a autant contribué à le discréditer aux yeux des Canadiens que cette augmentation de 42c. par mois, qui ne reflétait même pas l'augmentation du coût de la vie au cours de la période correspondante. Et pour les augmentations du coût de la vie qui sont survenues depuis et qui vont se produire à l'avenir, on ne prévoit aucune augmentation.

Voilà qui est contraire au principe de l'universalité adopté en 1950. Le gouvernement a manqué à sa parole. D'après ce principe, les pensions devaient être indexées sur le coût de la vie. La loi actuelle et son maintien constituent donc à mon avis une rupture d'engagement. M^{lle} LaMarsh, quand elle était ministre de la Santé natio-

nale et du Bien-être social, M. Pearson, quand il était premier ministre, et M. Benson, quand il était ministre des Finances, ont déclaré à l'occasion qu'à l'avenir, toutes les pensions de vieillesse devraient être automatiquement relevées en fonction de la hausse du coût de la vie. Cet engagement n'a pas été tenu. Les pensions de vieillesse ne sont pas une question de charité mais une question de droit. S'il est vrai que l'argent de la sécurité de la vieillesse est tiré du revenu général, une bonne partie provient de ce que les pensionnés ont versé sous forme d'impôt sur le revenu et de taxe de vente.

Au moment de la présentation de cette mesure législative et par la suite, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que cette mesure avait pour but de verser au pauvre ce qu'on enlevait au riche. J'estime que ce n'est pas une bonne description de ce qui s'est produit. Il s'agirait plutôt d'une redistribution de la pauvreté. Environ 40 p. 100 de ceux qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse ne reçoivent pas le supplément de revenu garanti et n'ont droit à aucune augmentation. Peut-être 10 p. 100 d'entre eux jouissent-ils de moyens importants, mais les 30 p. 100 qui restent, soit un demi-million de personnes environ, touchent un revenu annuel qui se situe entre \$3,500 et \$4,000. Sont-ce là les riches à qui on doit enlever encore au profit des autres? Je soutiens que l'on s'égare.

Je réprends à la Chambre que son parti veut qu'une pension de base de 150 dollars soit versée à toutes les personnes de plus de 65 ans, sans procéder au préalable à l'évaluation des ressources. Pour notre part, nous ne comptons pas revenir sur cette partie de notre politique. En fait, nous voulons aller de l'avant et abaisser l'âge auquel on pourrait toucher une pension de vieillesse, ce qui assurerait alors une distribution de revenu. Je conclurai en disant que nous attendons des élections très prochainement, et je tiens à prévenir le gouvernement qu'il le regrettera s'il ne change pas d'attitude d'ici les élections, c'est-à-dire s'il n'accepte ni la motion présentée par l'opposition officielle ni l'amendement proposé par notre parti.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon point de vue à l'égard de la motion proposée par l'opposition officielle. Le sens de la motion est évidemment bien clair pour tous les députés présents ici ce soir: c'est que tous les pensionnés du Canada ne touchent pas assez d'argent, en particulier les personnes âgées qu'on appelle généralement titulaires de pensions de vieillesse, et les personnes qui ont passé une longue période de leur vie dans l'armée et qui ont maintenant droit à une allocation d'ancien combattant.

Les autres députés qui ont participé au débat ont mentionné les personnes qui ont la chance de toucher des prestations du Régime de pensions du Canada, des prestations aux veuves, des allocations familiales, et ainsi de suite. Permettez-moi de dire que je ne pense pas qu'il y ait à la Chambre un seul député qui ne conviendrait pas que les pensionnés, qu'ils touchent une pension de vieillesse, une allocation d'ancien combattant, ou quelque autre pension, devraient obtenir davantage. Nous reconnaissons tous ce fait. Lorsque je retourne quelques années en arrière—et il n'y a pas besoin d'aller bien loin—je m'aperçois qu'on avait commencé par verser des pensions de vieillesse de \$20 par mois, après justification des ressources. Je me souviens de l'époque où l'on a fait passer ce montant à \$40 par mois pour les pensionnés qui avaient atteint l'âge de 70 ans, et c'était dans les 25 dernières années.